



# Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère chargé des Sports

GRAND EST

**COMITÉ DU BAS-RHIN**

## **Procès verbal de la réunion** **du Comité Directeur du lundi 3 février 2020**

### **Sont présents à la réunion :**

Mmes : Alexandra DAUCHEZ - Michèle NIKONOFF- Bernadette STEINHAEUER - Katia MORAZZANI.

Mrs : Jean-Marie COLANTUONO - Claude BUERMANN - Dominique EVENOU -  
Guy-Noël GOMEZ - François KURZ - Patrick LITZELMANN - Sébastien ROYER -  
Fabien STAUB - Didier STIEVENART - Paul-André TRAMIER.

### **Sont absents excusés :**

Mme Thérèse BELLER.

M. Olivier SCHLATTER.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Accueil
- 2 Trésorerie 2019 et 2020
- 3 Compte rendu du Congrès de la Fédération
- 4 Carnet calendrier 2020
- 5 Réunion des présidents du 21 février 2020
- 6 Mémorial Ranzoni
- 7 Critérium Féminin
- 8 Championnat de Tir de Précision
- 9 Délégation aux Championnats de France
- 10 Rapport des commissions
- 11 Divers

La séance se déroule à la Maison des Sports, 4 rue Jean Mentelin à Koenigshoffen. Elle débute à 18h55.

## **1 - MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT :**

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents. Il leur demande d'être attentifs tout au long de cette réunion car le programme est chargé. Des points importants seront à débattre impérativement au cours de cette soirée, le Tir de Précision, les délégations aux championnats de France et surtout les comptes 2019 et le budget prévisionnel 2020 à valider.

Un membre interroge le président sur l'obligation de voter le projet de budget prévisionnel, lors de cette réunion, car cela ne s'est jamais fait jusqu'à présent.

Le Président lui répond que le budget prévisionnel doit être voté lors de l'AG annuelle, ce qui n'a pas été fait suite à la non-présentation des comptes 2019, et qu'il faudra bien le présenter lors de l'AGE.

Pour gagner du temps il demande au trésorier de préparer le budget prévisionnel qui sera présenté à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 février 2020 et demandera quand même aux commissions si le budget qui leur est attribué pour cette année leur paraît suffisant.

Il devait y avoir l'approbation du PV de la réunion du 3 décembre 2019 par mail afin qu'il ne soit pas envoyé trop tard aux clubs. Un mail a été envoyé par le secrétariat en demandant une réponse rapide, mais comme seulement 4 membres sur 15 ont répondu aux rectifications à la date voulue, le président a décidé que le PV était approuvé et il a été envoyé aux clubs au mois de janvier après la date d'approbation déterminée.

Après discussion des membres au sujet de l'approbation des comptes rendus, il est décidé que le compte rendu une fois fait sera envoyé aux membres et qu'après le retour des membres du CD un relevé de décision sera envoyé aux clubs. Le compte rendu une fois approuvé à chaque réunion sera diffusé aux clubs.

## **2 – POINT TRÉSORERIE 2019 ET 2020:**

Sur la trésorerie 2019 un certain nombre de documents ont été récupérés et il manque environ 1/3 des pièces justificatives.

Les vérificateurs aux comptes seront convoqués pour une vérification avant l'AGE.

Le résultat comptable reste déficitaire. Les déplacements et frais de participations aux championnats de France 2019 ont coûté très cher, et également la charge salariale pour la demandes de subventions n'a pas été retenue par le service de l'Etat.

Les dernières factures des championnats de France 2018 dont la télévision la « Chaine 21 » et l'Auberge de Jeunesse d'une valeur de 27860€ et une recette de 6314.60€ ont été réglées sur l'exercice 2019.

Le trésorier devra exposer les comptes et préciser aux présidents de clubs lors de la réunion du 21 février les raisons.

Concernant la trésorerie 2020 qui est contrôlée tous les mois, il y a actuellement 63618,37€ sur les comptes. Le mouvement de 50 000€ du Compte Tonic vers le Compte Courant de l'association ayant été effectué le 2 décembre 2019.

## **3 – COMPTE RENDU DU CONGRES DE LA FEDERATION :**

Rien de nouveau ayant été annoncé à ce congrès, le CD67 est en attente d'information de la prochaine réunion du Comité de la FFPJP qui aura lieu le mois prochain.

## **4 – CARNET CALENDRIER 2020 :**

L'élaboration du carnet calendrier 2020 est presque terminée. Certains clubs n'ont pas du tout répondu aux différents rappels envoyés par le secrétariat concernant leurs coordonnées à insérer dans le carnet calendrier. Il y sera donc noté à défaut les noms et coordonnées du président du club concerné.

Le RDV est pris chez l'imprimeur pour la confection de ce carnet 2020.

## **5 – RÉUNION DES PRÉSIDENTS DU 21 FÉVRIER 2020 :**

Cette réunion débutera par l'Assemblée Générale Extraordinaire, il sera présenté le bilan financier 2019. A l'issue débutera la réunion des présidents, où sera effectué le tirage de la Coupe de France des Clubs. Réunion obligatoire pour tous les clubs participants à ce championnat. Des informations seront données par les différentes commissions. Il sera remis les diplômes des « Écoles de Pétanque ». Les membres du CD abordent le sujet des tarifs et des prix des boissons et sandwiches. Il est décidé qu'il n'y aura pas d'augmentation en 2020. Le président donne RDV aux membres du CD à la Maison des Sports à 17h30 pour la mise en place de cette réunion.

## **6 – MÉMORIAL RANZONI :**

L'Affiche du Mémorial sera envoyée aux clubs, les mises seront redistribuées + 10%. L'organisation sera sous la responsabilité de la Commission d'Arbitrage. Les stocks de boissons en réserve au CD seront utilisés et la répartition des postes sera vue au niveau de la commission d'arbitrage. Les 8 stagiaires qui ont réussi l'examen d'arbitrage seront présents sur les terrains pour une première mise en pratique

## **7 – CRITERIUM FÉMININ**

L'organisation sera sous la responsabilité de la Commission Féminines. La préparation est en cours.

Le président demande aux commissions de bien cibler leurs dépenses pour l'organisation de ces manifestations.

## **8 – CHAMPIONNAT DE TIR DE PRÉCISION**

Les 1<sup>er</sup> et 8 mai ont été retenus pour les qualificatifs départementaux. Il faudra prévoir 20 min par joueur et en fin de journée 12 rattrapages. Il faudra prévoir beaucoup de temps et de bénévoles. Les réservations d'hébergement pour le France seront effectuées par la région Grand Est.

Après étude de plusieurs possibilités de sélection des joueurs, il est retenu que des pré-qualificatifs seront organisés par les clubs avec possibilité d'entente entre plusieurs clubs, avec présence obligatoire d'un arbitre qui validera les résultats.

Après réception de l'ensemble des résultats, il sera pris les 50 meilleurs joueurs par catégorie pour participer au qualificatif du 1<sup>er</sup> mai, Hommes, Féminines, Juniors et Cadets.

Une mise de 5€ sera à régler dans les clubs par chaque joueur. L'arbitre récupérera la somme globale réglée par chèque par le club organisateur et le remettra au CD avec les résultats. Cette mise sera valable pour l'ensemble de la période qualificative.

Les pré-qualificatifs devront se jouer avant la date butoir du 12 avril.

Dans la semaine suivant le 12 avril, la liste des 50 qualifiés par catégories et leurs ordres de passage du 1<sup>er</sup> mai sera envoyée aux clubs.

Le 1<sup>er</sup> mai auront lieu les qualifications et repêchages de toutes les catégories de 9h à 20h environ.

Les horaires exacts seront connus après le 12 avril.

Les 4 meilleurs de la qualification et les 4 meilleurs du repêchage seront qualifiés pour le 8 mai.

Le 8 mai, il y aura les ¼ de finale par catégorie le matin, puis les ½ finale et finale l'après-midi. Il y aura 2 places pour le Grand Est dans chaque catégorie, le vainqueur et le finaliste.

Le qualificatif Grand Est aura lieu le 1<sup>er</sup> juin à Rambervilliers (88), il y aura 24 participants par catégories.

Les 4 meilleurs de la qualification et les 4 meilleurs du repêchage seront qualifiés pour les 1/4 puis les 1/2 et la finale.

Les vainqueur et finaliste seront au championnat de France qui se déroulera du 4 au 6 décembre à Valence (26).

Une tenue libre sera acceptée dans les clubs, et aux qualificatifs des 1<sup>er</sup> et 8 mai, les joueurs devront être en tenue club et bas sportif.

## **9 – DÉLÉGATIONS AUX CHAMPIONNATS 2020 :**

### **DÉLÉGATIONS AUX CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX :**

<b>Date</b>	<b>Championnat</b>	<b>Lieu</b>	<b>Délégué</b>
4 et 5 avril	Doublette Masculin Individuel Féminin	BEINHEIM	P. Litzelmann
5 avril	Doublette Jeune	BEINHEIM	Commission des jeunes
11 et 12 avril	Triplette Jeu Provençal	BOULE CASSEE	G-N. Gomez
18 et 19 avril	Triplette Masculin Triplette Féminin	PLOBSHEIM	J-M. Colantuono
22 et 23 avril	Triplette Vétéran	LA WANTZENAU	P. Litzelmann
25 et 26 avril	Individuel Sénior Doublette Féminin	BOULE CASSEE	G-N. Gomez
26 avril	Individuel Jeune	BOULE CASSEE	Commission des jeunes
2 et 3 mai	Doublette Jeu Provençal	BOULE CASSEE	J-M. Colantuono
9 et 10 mai	Doublette Mixte	ERSTEIN	B. Steinhauer
16 et 17 mai	Triplette Promotion	SELTZ	P. Litzelmann
17 mai	Triplette Jeune	SELTZ	Commission des jeunes

### **DÉLÉGATIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE**

<b>Date</b>	<b>Championnat</b>	<b>Lieu</b>	<b>Délégué</b>
20 & 21 juin	Triplette Senior Masculin	LANESTER (56)	F. Kurz / ?
27 & 28 juin	Doublette Mixte	MONTAUBAN (82)	?
3 au 5 juillet	Triplette Provençal	ST LAURENT DE LA SALANQUE (66)	?
8 & 9 juillet	Triplette vétéran	BERGERAC (24)	F. Kurz / GE P. Litzelmann / DEP
11 & 12 juillet	Triplette Senior Promotion	BERGERAC (24)	F. Kurz / GE P. Litzelmann / DEP
18 & 19 juillet	Triplette Féminin	EPINAL (88)	B. Steinhauer
25 & 26 juillet	Doublette Féminin	LAVELANET (09)	J-M. Colantuono
	Tête à Tête Senior		S. Royer
22 & 23 août	Triplette Jeune	NIMES (30)	D. Stievenart
29 & 30 août	Doublette Senior	QUIMPER (29)	F. Kurz
	Tête à Tête Féminin		S. Royer
4 au 6 septembre	Doublette Provençal	QUILLAN (11)	J-M. Colantuono
4 au 6 décembre	Tir de Précision	VALENCE (26)	Délégué Grand Est

Pour les places de délégués non honorées par les membres du CD, les présidents des clubs qualifiés seront sollicités pour assurer la délégation.

## 9 – RAPPORT DES COMMISSIONS :

### COMMISSION D'ARBITRAGE :

Le président du CD a reçu la démission de deux arbitres départementaux. Il donne un avis favorable à ces deux démissions.

Sur 8 candidats inscrits à l'examen d'arbitrage départemental, 7 se sont présentés. Ils ont tous été reçus avec d'excellents résultats, les notes allant de 15,40 à 18,75 sur 20.

1 candidat a passé l'examen d'arbitre Régional et a été admis à l'examen théorique, il devra passer l'épreuve Pratique en arbitrant un championnat Grand Est sous le contrôle d'un arbitre National de la Fédération.

1 ancien arbitre de Ligue a repassé l'examen Régional mais n'a pas obtenu la note nécessaire à l'obtention de la pratique. Cet arbitre Régional arbitrera en doublure avec un autre arbitre le temps de maîtriser parfaitement la pratique de l'arbitrage et le règlement. En validation il repassera l'examen régional 2021.

Ils ont tous été bien préparés par la commission d'arbitrage qui a fait des formations pendant les 6 semaines précédant l'examen. Le président félicite la Présidente et la Commission d'Arbitrage pour la qualité de la préparation qui a été effectuée.

Le séminaire d'arbitrage s'est déroulé le samedi 1<sup>er</sup> février au boulodrome. Tous les arbitres étaient présents. Le calendrier a été confectionné et les arbitres ont travaillé l'arbitrage du Tir de Précision.

### COMMISSION ADMINISTRATIVE ET DÉVELOPPEMENT :

La commission s'est réunie à plusieurs reprises et a travaillé sur différents sujets :

- La pratique sportive de Haut Niveau
- Les jeunes et la pétanque. Une première réunion a eu lieu, une deuxième est programmée avec l'intervention d'un entraîneur d'une équipe de France d'une autre discipline sportive ce que c'est que la préparation de jeunes à la compétition de haut niveau.

Des documents sont en cours de rédaction, sur les règlements financiers et sur le règlement des litiges, ils seront présentés au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 2020.

La fédération devra avoir élaboré un projet.

A notre niveau nous devons définir un plan sportif départemental en rapport avec le PSF, et qui devra être validée par la conférence régionale du sport, qui comprendra les élus politiques, le conseil régional, les collectivités territoriales de base comme les communes, et notre action et les aides sociales devront s'inscrire dans cette démarche.

Une demande de subvention pour l'emploi d'un salarié sera renouvelée si nous répondons toujours aux critères. Le peu de reconnaissance et d'implication de la pétanque au niveau des instances constitue un handicap presque rédhibitoire.

### COMMISSION DE DISCIPLINE : RAS

### COMMISSION FÉMININE :

La commission annonce que 3 nouvelles personnes sont rentrées dans la commission féminine.

Le Président précise que c'est lui qui valide la composition des commissions, quelle qu'elle soit.

La commission demande à organiser le Mémorial Ranzoni. Après discussion cette demande est refusée par le CD, chaque commission doit rester dans son domaine.

Le Prix féminin du 30 octobre se transforme en concours Doublette 1 vétérans + 1 senior, les invitations en feront mention.

### COMMISSION GRAPHIQUE :

Les formations table de marque ont commencé.

### COMMISSION INFORMATIQUE :

M. Claude BUERMANN reprendra la gestion du site du CD67 et créera un nouveau site.

L'information sera envoyée aux clubs.

### COMMISSION SPORTIVE :

Le CBS s'est qualifié contre GAMBSHEIM pour les 16<sup>e</sup> de finale de la Coupe de France où il rencontrera BASSENS (33) les 15 et 16 février 2020.

Au même niveau de compétition LA WANTZENAU s'est inclinée face à AUXERRE, le CD félicite l'équipe pour son très beau parcours.

Il manque 2 clubs organisateurs pour le CDC du 12 septembre. Comme le prévoit le règlement en cas de manque d'organisateur et il sera procédé à un tirage au sort parmi les clubs présents dans les groupes et n'étant pas encore organisateur.

### COMMISSION INTERENTREPRISES : RAS

### COMMISSION JEUNES :

BF1 : 2 candidats à l'examen : M. Michel ERNWEIN de la Boule Bruchoise.

Mme Patricia SCHNOERING de Gamsheim.

Recyclage de 2 éducateurs : Mme Bernadette STEINHAUER a validé son recyclage.

M. Julian PUCHOT était absent.

Initiateur : 1 candidat inscrit : M. Gilles STAUFFERT de la Boule Bruchoise.

Le concours d'ouverture Jeune sera ouvert aux départements des Vosges et de la Lorraine.

Un club a envoyé une demande de financement au CD afin de financer les repas et le déplacement de jeunes au Régional Jeune de Besançon du mois de juillet. Cette demande, exposée de façon détaillée et précise, a été approuvée par le CD67.

### COMMISSION DES VÉTÉRANS :

Une réunion de la commission aura lieu de mercredi 5 février, et les formations tables de marque vétérans seront mises en place.

### COMMISSION HANDICAP :

La préparation du concours Handicap du 20 mai 2020 à Entzheim a débuté. Les salles ont été réservées. Un RDV avec le maire d'Entzheim est prévu dans les prochaines semaines.

Un sponsor est recherché pour l'achat de T-shirts.

La commission demande à ce que les boissons soient vendues à prix coûtant par les clubs organisateurs des concours Handicap.

Une réunion de la commission aura lieu le 10 mars.

### SECRETARIAT GÉNÉRAL :

L'ensemble des clubs a été mis à jour sur Geslico pour la saison 2020.

Un document sera envoyé au Tribunal de grande instance de Strasbourg suite à l'entrée dans le comité de M. Claude BUERMANN, accompagné du PV de l'Assemblée Générale 2019.

Les licences de retour de la fédération arriveront désormais à la Maison des Sports.

Le prix des mutations reste inchangé pour 2020 : 30€ en interne département et 50€ pour les inter-comités et internationales.

### 9 – DIVERS :

La subvention de 1500€ obtenue auprès de l'Agence National du Sport l'ANS devra être justifiée avant le 31 mars 2020.

Il est rappelé que les clubs ayant bénéficié du même type de subvention sont dans la même obligation.

Le budget des commissions sera revu pour l'année 2020.

Dans la présentation du budget prévisionnel 2020 lors de l'AGE il sera annoncé des restrictions budgétaires :

Les clubs devant avoir obligatoirement un arbitre, les primes versées aux clubs ayant un arbitre seront annulées.

Les pantalons sportifs étant obligatoires dans le nouveau règlement des tenues 2020, il n'y aura plus de subvention pour l'achat de ces vêtements.

Les qualifiés aux championnats de France qui ont déjà une tenue départementale ne seront pas dotés d'une nouvelle tenue.

Les subventions pour les déplacements (CRC, Coupe de France, etc...) ne seront accordées que pour les championnats hors département.

Pour les championnats de Jeu Provençal, en cas de baisse significative de la participation qui serait due au fait qu'en 2020 les équipes doivent être homogènes, le CD se réserve le droit d'annuler la participation aux championnats de France.

Lors des déplacements en championnats de France, seront versés en amont aux équipes qualifiés, le déplacement A/R à raison de 0,30 cts du kilomètre, les repas du vendredi midi si départ tôt le matin, les repas du vendredi soir et du samedi midi. Les chambres d'hôtel seront réservées pour les nuits du vendredi et du samedi soir.

En cas de qualification pour la 2<sup>e</sup> journée, les repas du samedi soir et du dimanche midi seront pris en compte par le délégué désigné.

En ce qui concerne les championnats provençaux, ces dispositions prennent effets à compter du jeudi.

En cas de qualification pour la 2<sup>e</sup> journée, l'hôtel sera réservé sur place pour la nuit du samedi et les repas du vendredi soir et du samedi midi seront pris en compte par le délégué désigné.

En cas de qualification pour la 3<sup>e</sup> journée, le repas du dimanche midi sera également pris en compte par le délégué désigné.

La commission d'arbitrage propose à intégrer dans sa commission de Mme Christiane GLE, le président donne son avis favorable.

Clôture de la réunion à 22h45, rendez-vous est donné au 6 avril pour la prochaine réunion du CD.

Le Président  
Jean-Marie COLANTUONO

La Secrétaire Administrative  
Katia MORAZZANI

